

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE (DGESIP)



DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (DESUP)

BP V 151 ABIDJAN
20-32-21-13/20-33-70 14

Décision N° 3 7 3 /MESRS/DGESIP/DESUP/Kkj... **07 FEV. 2019**
Portant autorisation de création de deux (02) établissements
privés d'enseignement supérieur de type BTS

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

-
- Vu** la Constitution ;
 - Vu** la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 ;
 - Vu** le décret n° 97-675 du 03 décembre 1997 fixant les conditions de concession du service public de l'Enseignement à des établissements Privés ;
 - Vu** le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du premier Ministre, chef du Gouvernement
 - Vu** le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant composition du Gouvernement et nomination de ses membres,
 - Vu** l'arrêté n° 361 du 19 Juin 2007 fixant les conditions d'autorisation de création et d'ouverture, des Grandes Ecoles et Universités Privées ;
 - Vu** la convention de concession de Service Public de l'Enseignement Supérieur ;
 - Vu** la demande de l'intéressé

DECIDE

Article - 1 : Une autorisation de création est accordée à compter de l'année académique 2018-2019, aux établissements privés d'enseignement supérieur ci- dessous :

[Signature]

VILLE	N°	ETABLISSEMENTS	FILIERES AUTORISEES	FONDATEUR OU GERANT
Abidjan	01	<p>UIC- MeV Université des Innovations Culturelles et des Métiers du Virtuel Cocody Riviera palmeraie 08 BP 2743 Abidjan 08 Tel : 54306992</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ BTS finance comptabilité et gestion des entreprises ✓ BTS Informatique, Développeur d'Application ✓ BTS Ressources Humaines et Communication ✓ BTS Gestion Commerciale ✓ BTS Logistique ✓ BTS Agriculture tropicale Option végétale ✓ BTS Agriculture tropicale Option animale ✓ BTS Mine Géologie Pétrole ✓ BTS Système électronique et informatique ✓ BTS Assistanat de direction ✓ BTS Tourisme Hôtellerie ✓ BTS Génie Civil Option Bâtiment ✓ BTS Maintenance et Système de Production ✓ BTS Electronique ✓ BTS Réseau informatique et Télécommunication ✓ BTS Electrotechnique ✓ BTS Génie Civil Option Travaux publics 	SA
	02	<p>PROMOTRAN ISF INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION COCODY ANGRE TEL : 07033671/07169778</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ BTS Finance comptabilité et gestion des entreprises ✓ BTS Informatique, Développeur d'Application ✓ BTS Ressources Humaines et Communication ✓ BTS Gestion Commerciale ✓ BTS Logistique ✓ BTS Mine Géologie Pétrole ✓ BTS Système électronique et informatique ✓ BTS Assistanat de direction ✓ BTS Tourisme Hôtellerie ✓ BTS Génie Civil Option Bâtiment ✓ BTS Génie Civil Option Travaux publics ✓ BTS Maintenance et Système de Production ✓ BTS Electronique ✓ BTS Réseau informatique et Télécommunication ✓ BTS Electrotechnique 	MANLAN PAUL

Article - 2 : L'autorisation de création est valable pour trois (3) ans au terme desquels elle est caduque si le promoteur n'a pu réaliser les investissements nécessaires pour l'obtention de l'autorisation d'ouverture effective de l'établissement.

Article - 3 : La présente décision, n'est valable que pour le projet pédagogique présenté et il ne tient pas lieu d'autorisation d'ouverture et de fonctionnement.

Article - 4 : L'autorisation d'ouverture et de fonctionnement sera délivrée après une visite des locaux des équipements suite au dépôt d'un dossier à cet effet.

Article - 5 : Aucune publicité de quelque nature que ce soit ne pourra être faite tant que l'autorisation d'ouverture n'aura pas été délivrée.

Article - 6 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **07 FEV. 2019**

Ampliations

- MESRS/Cab	01
- MESRS/ Directions	10
- MEF/CF	01
- JOR CI	01
- Tous Ministères	40
- Associations Fondateurs	05
- Etablissement	01



Dr. Abdallah Albert Toikeusse MABRI



Arrêté N° 374 /MESRS/DGESIP/DESUP/Kkj... 07 FEV. 2019
Portant autorisation d'ouverture et d'agrément de deux (02) Etablissements
Privés d'Enseignement Supérieur de type BTS

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

-
- Vu** la Constitution ;
 - Vu** la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 ;
 - Vu** le décret n° 97-675 du 03 décembre 1997 fixant les conditions de concession du service public de l'Enseignement à des établissements Privés ;
 - Vu** le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du premier Ministre, chef du Gouvernement
 - Vu** le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant composition du Gouvernement et nomination de ses membres,
 - Vu** l'arrêté n° 361 du 19 Juin 2007 fixant les conditions d'autorisation de création et d'ouverture, des Grandes Ecoles et Universités Privées ;
 - Vu** la convention de concession de Service Public de l'Enseignement Supérieur ;
 - Vu** la demande de l'intéressé ;

ARRETE

Article - 1 : Une autorisation d'ouverture et d'agrément est accordée à compter de l'année académique 2018-2019, aux établissements privés d'enseignement supérieur ci-dessous :

VILLE	N°	ETABLISSEMENTS	FILIERES AUTORISEES	FONDATEUR OU GERANT
Abidjan	01	UIC- MeV Université des Innovations Culturelles et des Métiers du Virtuel Cocody Riviera palmeraie 08 BP 2743 Abidjan 08 Tel : 54306992	<ul style="list-style-type: none"> ✓ BTS finance comptabilité et gestion des entreprises ✓ BTS Informatique, Développeur d'Application ✓ BTS Ressources Humaines et Communication ✓ BTS Gestion Commerciale ✓ BTS Logistique ✓ BTS Agriculture tropicale Option végétale ✓ BTS Agriculture tropicale Option animale ✓ BTS Mine Géologie Pétrole ✓ BTS Système électronique et informatique ✓ BTS Assistanat de direction ✓ BTS Tourisme Hôtellerie ✓ BTS Génie Civil Option Bâtiment ✓ BTS Maintenance et Système de Production ✓ BTS Electronique ✓ BTS Réseau informatique et Télécommunication ✓ BTS Electrotechnique ✓ BTS Génie Civil Option Travaux publics 	SA
	02	PROMOTRAN ISF INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION COCODY ANGRE TEL : 07033671/07169778	<ul style="list-style-type: none"> ✓ BTS Finance comptabilité et gestion des entreprises ✓ BTS Informatique, Développeur d'Application ✓ BTS Ressources Humaines et Communication ✓ BTS Gestion Commerciale ✓ BTS Logistique ✓ BTS Mine Géologie Pétrole ✓ BTS Système électronique et informatique ✓ BTS Assistanat de direction ✓ BTS Tourisme Hôtellerie ✓ BTS Génie Civil Option Bâtiment ✓ BTS Génie Civil Option Travaux publics ✓ BTS Maintenance et Système de Production ✓ BTS Electronique ✓ BTS Réseau informatique et Télécommunication ✓ BTS Electrotechnique 	MANLAN PAUL

Article - 2 : Chaque établissement doit se conformer aux orientations pédagogiques et aux programmes de formation en vigueur.

Article - 3 : Des inspections et contrôles seront régulièrement effectués par les services compétents du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Article - 4 : L'administration de l'Etablissement devra fournir toutes les informations nécessaires pour un contrôle, notamment :

1- En début de l'année

Un rapport de rentrée comportant :

- les emplois du temps des classes
- la liste des Enseignants permanents et des enseignants vacataires
- la liste nominative des étudiants affectés et non affectés effectivement inscrits.

2 - En fin d'année

- Les rapports d'activités et de fin d'année au plus tard le 31 juillet.

Article - 5 : Toute extension, délocalisation ou modification de la vocation pédagogique de l'établissement doit recueillir l'accord préalable du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Article - 6 : Le non respect des présentes dispositions entraîne la suspension immédiate de l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement.

Article - 7 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations

- MESRS/Cab	01
- MESRS/ Directions	10
- MEF/CF	01
- JOR CI	01
- Tous Ministères	40
- Associations Fondateurs	05
- Etablissement	01

Fait à Abidjan, le 07 FEV. 2019



[Signature]

Dr. Abdallah Albert Toikeusse MABRI